









Bordereau de signature

2019/N°010 RGPD : validation du registre des traitements



Signataire	Date	Annotation
Audrey RACAUD, SADM	20/02/2019	
christophe dulaud, Directeur	20/02/2019	
michel benoit, Président	20/02/2019	  Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna Identity Plus CA, valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29.
Audrey RACAUD, SADM	25/02/2019	
SADM		
SADM		
	Réponse de la plate-forme : Acquiescement reçu (Date: 2019-02-25)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques :

- Date de publication : mardi 26 février 2019 (2019-02-26)

"Acquiescé en PREFECTURE le:" 25/02/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le treize du mois de février, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Eric PUJOL, Éric GUILLAUMIN, Marc COUSINIE.
Mmes, Éva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Nathalie BORGHESE (suppléante de Françoise BARDOU), Michèle VINCENT, Marie-Dominique PESTRE-SURLES.

- Membres de droit :

M. Jean-Michel MOUGARD, Préfet du Tarn,
M. Florent FARGE, directeur de cabinet du Préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental,
MED-COL Thierry MICHEL, médecin-chef,
CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Mohamed BOURAHLA, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

COL Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,
Joël CASTEX, payeur départemental.

Départ en cours de séance : M. Jean-Michel BOUAT après la délibération N°005/CA SDACR

Absents excusés :

MM. André FABRE, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ,
Mmes Florence BELOU, Marie-Louise AT, Martine COURVEILLE,
CNE Jean-Marc RAYNAL, président de l'Union départementale,
CPL Julien ESTIVALS, SCH Julien DURAND.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 11/ pouvoirs : 0/ votants : 12.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 4.

Date de la convocation : 1^{er} février 2019.

RAPPORT N°010/CA – 02/19

OBJET : RGPD – Validation du registre des traitements

Le Président rappelle que conformément au Règlement (UE) 2016/679 dit **Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD »** du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entré en vigueur le 25 mai 2018, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le SDIS 81 a développé une politique en matière de protection des données à caractère personnel.

Pour répondre aux exigences du RGPD, le SDIS 81, accompagné d'« ACTECIL », société experte dans la conformité en gestion des données personnelles, a notamment, pour se mettre en conformité avec le RGPD :

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 25/02/2019

- audité chacun de ses services afin d'identifier les traitements de données à caractère personnel réalisés au SDIS ;
- désigné un **Délégué à la Protection des Données (DPD)** qui est chargé de mettre en œuvre la conformité au RGPD au sein du SDIS 81. Ses missions couvrent l'ensemble des traitements de données gérées par le SDIS ;
- sensibilisé l'ensemble de ses personnels par le biais de réunions et par voie d'affichage ;
- élaboré un registre des traitements qu'il convient de faire valider.

Le Président rappelle de plus que ce RGPD lui confère en tant que représentant légal de l'organisme, le rôle de responsable de traitement et engage sa responsabilité en cas de manquement aux dispositions du RGPD.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte de l'instauration au sein du SDIS du registre des traitements prévu par le RGPD ;
- d'autoriser le Président à valider toute modification du registre.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Date de publication : 26/02/2019

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 25/02/2019